

ASA 33/039/2007

14/11/2007

La police disperse des manifestantes à coups de matraque

Web

ÉFAI

Mercredi 14 novembre 2007

De très nombreux militants politiques des partis d'opposition ont été arrêtés et incarcérés au cours des trois derniers jours dans tout le pays. La police a utilisé les matraques et le gaz lacrymogène pour disperser des manifestants pacifiques qui ont ensuite été arrêtés.

Ce mercredi 14 novembre, à Lahore, 37 militantes politiques du parti d'opposition Parti du peuple pakistanais (PPP) ont été placées en détention provisoire pour six jours par une juridiction antiterroriste. La police a engagé des poursuites au titre de la Loi antiterroriste.

Parmi ces militantes figurent Mehreen Raja, membre de l'Assemblée nationale, ainsi que Farzana Raja et Uzma Bokhari, toutes deux membres de l'Assemblée du Pendjab. Selon certaines informations, des manifestantes ont été violemment frappées par la police.

Imran Khan, ancienne star du cricket et dirigeant d'un parti d'opposition, s'était réfugié dans la clandestinité après l'instauration de l'état d'urgence. Il a été arrêté dans la matinée du 14 novembre à l'Université du Pendjab, à Lahore, où il participait à une manifestation étudiante. Il est détenu par la police ; une ordonnance de placement en détention pour une durée de quatre-vingt-dix jours a été rendue contre lui.

Selon des informations diffusées par les médias, le responsable de la police de Lahore a déclaré qu'Imran Khan allait être inculpé au titre de la Loi antiterroriste pour avoir fait des déclarations incendiaires dans lesquelles il aurait notamment « *incité la population à prendre les armes [...] appelé à la désobéissance civile [et] incité à la haine* ».

Libérés contre une déclaration sous serment

Des avocats qui avaient été arrêtés en vertu de la loi sur le maintien de l'ordre public ont dû remettre des déclarations sous serment précisant les conditions auxquelles ils devaient se soumettre pour obtenir leur libération. Ils devaient ainsi prendre l'engagement de ne pas participer à des activités dirigées contre l'État, de ne pas faire de déclarations hostiles à l'égard du général Musharraf et de ne pas participer à des manifestations contre le gouvernement dans l'enceinte des tribunaux. Ceux qui ne respecteront pas ces règles ne seront pas autorisés à participer aux élections au barreau.